

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

20 Propositions de France Assos Santé (FAS)

France Assos Santé, dont l'Unaf est membre, vient de publier ses propositions pour les élections présidentielles de 2022.

Ce document intitulé «Tous unis pour notre santé : 20 propositions pour améliorer la participation des usagers au système de santé», a été réalisé collectivement et a pour vocation de rassembler les préoccupations communes des associations membres.

Le plaidoyer veut mettre en avant les valeurs qui doivent unir les citoyens engagés pour leur santé :

- A. La Liberté en santé ? Elle passe par une émancipation de chacun, grâce à l'éducation à la santé.
- B. L'Égalité en santé ? Elle exige un accès enfin équitable et juste au système de santé.
- C. La Fraternité en santé ? Elle appelle un système de santé profondément humaniste et solidaire.

Parmi ces propositions, nous pouvons en relever certaines que l'Unaf défend depuis de nombreuses années, comme le fait de :

- ✚ Permettre à chacun - dès le plus jeune âge - d'adopter les bonnes pratiques pour entretenir son capital santé. Pour se faire, FAS préconise que chaque usager puisse, dès le plus jeune âge, acquérir les connaissances scientifiques indispensables et entretenir son savoir tout au long de sa vie, pour lui permettre d'adopter les bonnes pratiques et faire les meilleurs choix, en fonction de sa santé.
- ✚ Garantir à chacun l'accès aux soins et la continuité des soins en proximité, 24h/24, sur tout le territoire, en développant de nouveaux lieux de santé pluridisciplinaires. FAS appelle ainsi à renforcer le développement des maisons et centres de santé pluriprofessionnels, particulièrement dans les territoires sous-médicalisés.
- ✚ Développer et garantir les moyens de l'hôpital public pour qu'il puisse assurer l'ensemble de ses missions : l'accès et la continuité des soins pour tous, l'accompagnement, la prévention, la formation, la recherche et l'enseignement. Pour atteindre cet objectif, FAS propose que la dotation prenne en compte le contexte territorial de chaque établissement de santé, notamment en ce qui concerne les hôpitaux de proximité, afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de la population.
- ✚ Garantir à chacun l'accès à une offre de soins palliatifs sur l'ensemble du territoire, quel que soit le lieu de vie.
- ✚ Rapprocher les professionnels de santé des populations éloignées des soins et/ou à mobilité réduite, en généralisant les permanences médicales et les équipes de soins mobiles. En ce sens, FAS demande que les collectivités locales puissent avoir des moyens pour mettre en place cette stratégie.



REPRESENTATION

Renouvellement des membres des Conseils territoriaux de santé (CTS)

Les CTS sont des instances de démocratie en santé, au plus près des territoires. Ils ont notamment pour missions de participer à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé. Ils contribuent par leurs travaux à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet régional de santé, plus particulièrement les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé.

Un décret de septembre 2021 a prorogé le mandat des membres des Conseils territoriaux de santé en cours à la date de publication du décret et qui expire en 2021 ou 2022, jusqu'à la désignation des nouveaux membres et au plus tard, jusqu'au 31 juillet 2022.

Le mandat des membres des CTS est de cinq ans, renouvelable une fois. Les CTS sont composés de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus. Ils représentent différents collèges, dont le deuxième collège où siègent des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'Agence régionale de santé (ARS), composé d'au moins six et d'au plus dix membres.

Ces derniers sont désignés par arrêté du directeur de l'ARS, sur proposition des organisations, ou des instances qui les représentent, quand elles existent, ou, dans le cas contraire, à l'issue d'un appel à candidatures. Des membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Il est donc important que, si ce n'est déjà fait, les Udaf se rapprochent de leur ARS ou de l'URAASS de leur région, afin de connaître la date du début de la procédure de désignation. Il est également important que les Udaf prennent contact avec les représentants qui siègent actuellement dans un CTS, pour leur demander si ces derniers souhaitent redéposer leur candidature.

Un point de vigilance à avoir car ce mandat n'est renouvelable qu'une fois.

Si vous êtes représentant dans un CTS, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Udaf.

REPRESENTATION (SUITE)

Renouvellement des membres de la Commission des Usagers (CdU)

L'année 2022 sera une année riche en renouvellement des instances sanitaires, puisque les Commissions des Usagers seront également renouvelées. Ce renouvellement se fera au cours du dernier semestre 2022.

Il est essentiel de s'enquérir auprès des représentants siégeant actuellement au sein des CdU, de leur désir de continuer, ou non, ce mandat. A la différence des CTS, il n'existe pas de limitation du nombre de mandats successifs. Il est cependant primordial de rechercher de nouveaux représentants pour cette représentation, qui demande un investissement qui peut être lourd. En effet, s'il est prévu que la Commission des Usagers se réunisse 4 fois par an, les représentants sont sollicités pour une multitude d'autres réunions.

Les nouveaux représentants devront, par ailleurs, suivre obligatoirement une formation de 2 jours. Cette représentation est cependant passionnante et les personnes sont très souvent très attachées à l'exercice de ce mandat.

COMMUNAUTES PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTE (CPTS)

Publication d'un atlas

Le ministère des Solidarités et de la Santé vient de rendre public un atlas des Communautés professionnelles territoriales de Santé (CPTS). Ce document permet de visualiser, par région, les CPTS qui sont « en fonctionnement », « prochainement en fonctionnement » ou en « cours de création ».


Rappelons qu'une CPTS associe tous les professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes...) qui souhaitent s'organiser ensemble pour répondre à des besoins de santé identifiés dans un même territoire. Elle a vocation à être la plus inclusive possible, en rassemblant des acteurs du premier et du second recours, des établissements de santé, des EHPAD et autres structures médico-sociales, voire sociales.

Les CPTS remplissent 6 missions reconnues «de service public» depuis 2019 :

1. faciliter l'accès aux soins - notamment à un professionnel de santé - pour les patients du territoire sans médecin traitant, afin d'améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;
2. mettre en place des parcours répondant aux besoins des territoires, pour renforcer la prise en charge et le suivi des patients, éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile de patients complexes, handicapés, âgés...
3. initier des actions territoriales de prévention, de dépistage, de promotion de la santé, en fonction des besoins du territoire ;
4. contribuer au développement de la qualité et de la pertinence des soins, pour favoriser l'échange de bonnes pratiques médicales et soignantes ;
5. accompagner les professionnels de santé sur leur territoire, par exemple en facilitant l'accueil de stagiaires ;
6. participer à la réponse aux crises sanitaires par un plan d'action adapté.

« Ma santé 2022 » prévoyait la création d'un millier de CPTS à l'horizon 2022, l'atlas en comptabilisait en juin 2021 : 134 « en fonctionnement », 37 « prochainement en fonctionnement » et 232 « en création », soit un total de 403. L'objectif ne sera donc pas atteint.

Nous vous informons que France Assos Santé vient de réaliser un document intitulé « représentant associatif en CPTS » que vous trouverez en suivant ce lien <https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2021/12/RA-en-CPTS-vf.pdf>

 <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/structures-de-soins/les-communautés-professionnelles-territoriales-de-sante-cpts/article/l-atlas-des-cpts>

SANTE PUBLIQUE

Contribution du HCSP

Le 15 mai 2021, le ministre des Solidarités et de la Santé a lancé plusieurs missions dédiées à la rénovation de la santé publique, pour tirer les enseignements de la crise sanitaire et poser les bases d'une nouvelle organisation de la santé publique.

Une de ces missions a été confiée au professeur Chauvin, par ailleurs président du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP).

Cette contribution vise à tracer les contours et aspects institutionnels de l'organisation de la santé publique de demain, notamment sous ses aspects de métiers, formations, recherche, expertise et intervention de terrain.

Le HCSP cible 5 priorités majeures structurantes, organisationnelles et d'actions à travers 23 recommandations structurelles pour adapter le système de la santé publique en France sur les domaines de la gouvernance, la sensibilisation, la formation et les métiers, la recherche, l'organisation territoriale et l'approche internationale.

Pour le HCSP, la France dispose d'atouts pour la gestion et la protection sanitaire des citoyens, basée sur une protection sociale forte et unique, ayant pour objectif de garantir l'accès de tous au système de soin dans des conditions de sécurité sanitaire élevées, sur l'ensemble du territoire et dans toutes les populations-cibles.

Le HCSP constate néanmoins que, certains domaines de la santé publique restent à conforter, ou à renforcer dans une approche populationnelle.

Afin d'asseoir une véritable politique de santé publique, celle-ci doit être financée et déclinée par des professionnels de santé publique d'origine médicale ou non, identifiés et valorisés par une formation complète, ayant pour objectif l'expertise de l'exercice de leur métier dans les nombreux axes d'une approche populationnelle.

Le HCSP estime que dans le même temps, les citoyens doivent être acculturés à la santé publique, pour une meilleure compréhension des enjeux et observance des mesures de prévention. Il souhaite également que se développe une culture de la santé publique auprès des personnes en charge de la gouvernance nationale, régionale et territoriale.

En conclusion, le HCSP pense que la crise que nous traversons peut être une formidable occasion de proposer des évolutions en termes de santé publique, depuis sa (re)définition, jusqu'à la mise en œuvre de politiques efficaces et utiles pour le citoyen, cadrées par des organisations d'expertise coordonnées et inter-opérationnelles aux niveaux national, régional et local.



Contribution relative à la mission de refondation de la santé publique octobre 2021
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1144>

AIDANTS

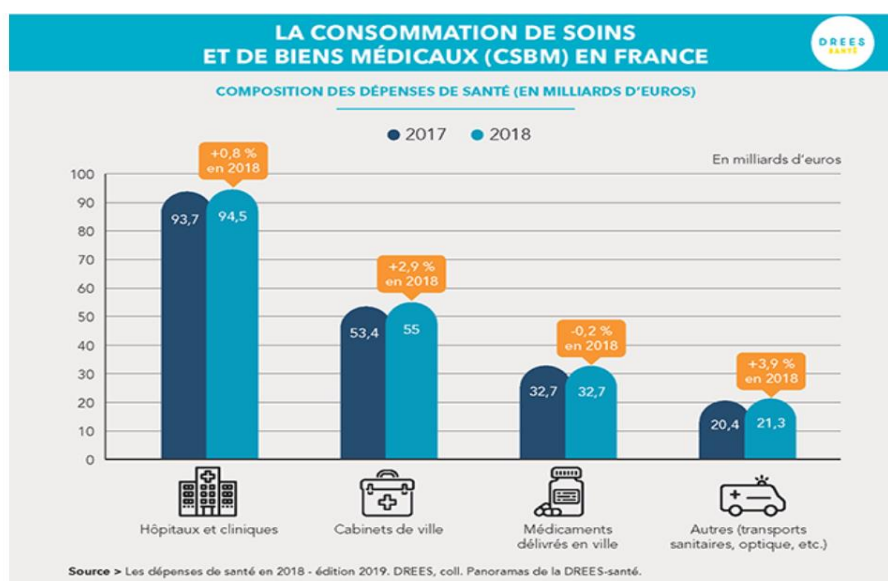
Rapport de la DREES

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) vient de publier une étude intitulée « Aider son parent âgé en ayant des enfants à charge - Quelle est la situation de cette «génération pivot» ?

Ce document est particulièrement intéressant, car il permet de mieux identifier cette catégorie d'aidants familiaux. La DREES rappelle que parmi les 3,9 millions de proches aidants d'une personne âgée identifiés en France métropolitaine en 2015, plus de la moitié sont des enfants s'occupant d'un de leurs parents devenu âgé ou dépendant. Ce dossier s'attache à décrire les caractéristiques et les situations vécues par les 725 000 personnes soutenant un de leurs parents de 60 ans ou plus, vivant encore à son domicile et qui, de façon concomitante, ont encore des enfants à charge.



<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/Synth%C3%A8se.pdf>



Retrouvez toutes les archives du Bloc-notes Santé dans REZO/Publications